

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **15, avenue Glencoe** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, malgré l'article 5.3 du *Règlement de zonage (1177)* de l'arrondissement d'Outremont.

2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 7 juillet 2014** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment principal sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce 12 juin 2014.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

